

2AS

Société par actions simplifiée au capital de 6.089.840 euros
Siège social : 3 boulevard Thiers, 77300 Fontainebleau
493 575 690 R.C.S. Melun

(ci-après désignée la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2025**

Modification de l'article 3.2 des statuts – nomination de DGD

[...]

DEUXIEME DECISION

Les Associés décident que le directeur général délégué sera investi du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers et décident en conséquence de modifier l'article 3.2 des statuts relatif au directeur général et au directeur général délégué, lequel aura désormais la rédaction suivante :

3.2 - DIRECTEUR GENERAL ET DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

« Les associés peuvent nommer un ou plusieurs directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, personne physique ou morale, associée ou non de la Société, avec ou sans détermination de durée.

Sauf disposition contraire de la collectivité des associés, inopposable aux tiers, le directeur général et le directeur général délégué disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le président, en particulier le pouvoir général de représentation de la Société.

Le directeur général et le directeur général délégué peuvent recevoir une rémunération, qui est fixée, le cas échéant, par décision collective des associés.

Le directeur général et le directeur général délégué peuvent démissionner de leurs fonctions, sans avoir à justifier de leur décision, moyennant un préavis d'au moins un mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à la collectivité des associés.

Le directeur général et le directeur général délégué sont révocables à tout moment par décision collective des associés. La révocation n'a pas à être motivée et ne peut donner lieu à quelque indemnité que ce soit. »

TROISIEME DECISION

Les Associés nomment en qualité de directeurs généraux délégués de la Société, pour une durée indéterminée :

- Monsieur Marc SAILLON, né le 14 septembre 1969 à Suresnes (92),

- Monsieur Antoine SAILLON, né le 8 mars 1982 à Fontainebleau (77).

Monsieur Marc SAILLON et Monsieur Antoine SAILLON disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le président, en particulier le pouvoir général de représentation de la Société.

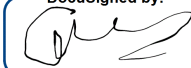
Monsieur Marc SAILLON et Monsieur Antoine SAILLON déclarent, chacun pour ce qui le concerne, accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

[...]

Signé électroniquement par le biais du service www.docusign, conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil.

Pour extrait certifié conforme

Le président
Alfred SAILLON

DocuSigned by:

0BA3C01EB30F4A7...